

De : [Société Suisse des Entrepreneurs](#)

A :

Objet : Communiqué Société Suisse des Entrepreneurs et Infra Suisse: Plan en cinq points pour la construction suisse visant à maîtriser la crise due à la pandémie
Date : dimanche, 3 mai 2020 10:30:06



03.05.2020

Communiqué de presse



Plan en cinq points pour la construction suisse visant à maîtriser la crise due à la pandémie

La Société suisse des entrepreneurs SSE et Infra Suisse proposent un plan en cinq points pour la phase de sortie du confinement décidé pour endiguer la pandémie de Sars-CoV-2. Ce plan formule des demandes concrètes aux autorités et maîtres d'ouvrage des pouvoirs publics à tous les échelons étatiques. La construction peut fournir une contribution essentielle pour atténuer la récession, maintenir des emplois et assurer le bien commun grâce à des investissements ciblés en fonction des besoins et sans faire exploser la dette de l'État. Il faut pour cela accélérer et intensifier les travaux, notamment en ce qui concerne la planification de projets, les procédures d'autorisation, l'adjudication de travaux ainsi que la réalisation de projets de construction. La sortie de la crise économique passe donc, pour la construction, non par des programmes d'impulsions ou de sauvetage coûteux et développant leurs effets a posteriori mais par une nette accélération et intensification de travaux de toute façon nécessaires pour la modernisation du parc immobilier et l'entretien de nos infrastructures.



La Suisse risque la récession en raison des répercussions économiques du confinement ordonné pour lutter contre la pandémie de Sars-CoV-2. Par le biais d'un plan en cinq points, la construction suisse propose une solution concrète à mettre en œuvre immédiatement, de façon résolue et efficace. Les aides immédiates octroyées par la Confédération pour garantir les liquidités et apporter un soutien rapide aux milieux économiques ont été essentielles. Grâce à ce plan en cinq points, la construction propose de nouvelles impulsions qui évitent de faire exploser la dette de l'État. Il s'agit plutôt de procéder à des investissements ciblés en fonction des besoins et bien souvent déjà budgétisés.

1. Lancer immédiatement les projets de construction

Les appels d'offres et adjudications de projets de construction prêts à démarrer doivent être intensifiés. Le financement de projets d'infrastructure par les fonds nationaux ou cantonaux existants devrait le permettre sans restriction. À l'échelon communal, les budgets d'investissement doivent quant à eux être utilisés en intégralité, par exemple pour l'entretien et l'assainissement des ouvrages existants et qui se trouvent en mains des pouvoirs publics.

2. Octroi de mandats aux architectes, ingénieurs et entrepreneurs

Les appels d'offres et adjudications pour la planification de nouveaux projets de construction doivent être intensifiés. L'ensemble de la construction suisse doit pouvoir compter sur le fait que le volume de commandes à réaliser sera suffisant à moyen terme. Cette mesure permet de maintenir des emplois pour un, deux ou trois ans et fournit une contribution essentielle à la création de valeur de l'économie suisse.

3. Faire avancer les planifications et projets en cours

La planification et les projets de construction nationaux, cantonaux et communaux doivent être promus et intensifiés grâce à des mesures appropriées visant à en accélérer le déroulement.

4. Accélérer les procédures d'autorisation dans les communes et cantons

Le traitement des demandes d'autorisation et la délivrance de permis de construire ne sauraient être reportés ni abandonnés. Bien au contraire : les procédures de demande de permis de construire doivent immédiatement être accélérées de façon significative pour les projets privés comme pour ceux en mains de maîtres d'ouvrage publics, et ce, à tous les échelons étatiques. Cette mesure permet aux entreprises de construction de disposer à partir de l'été 2020 d'un volume de commandes suffisant pour assurer leur existence et les emplois correspondants.

5. Assurer la sécurité et la poursuite de tous les travaux de construction

Tant que les mesures de protection visant à endiguer la pandémie sont respectées, le travail sur les chantiers doit pouvoir se poursuivre avec le moins de restrictions possible. Des mesures d'assouplissement envisageables et judicieuses devront être appliquées dès que la situation sanitaire le permettra.

Le secteur principal de la construction suisse, qui contribue à hauteur de 5% environ au PIB suisse et qui emploie quelque 80 000 personnes, veut et peut fournir une contribution essentielle pour atténuer les conséquences économiques de la pandémie de Sars-CoV-2. Pour cela, il faut toutefois que les autorités fédérales, cantonales et communales créent les conditions nécessaires à la mise en œuvre du plan en cinq points. Relevons ce défi – ensemble, rapidement et simplement !



Renseignements complémentaires :

Bernhard Salzmann, responsable Politique et communication SSE

Tél. 078 762 45 31, bsalzmann@baumeister.ch

Corine Fiechter, responsable communication de la SSE pour la Suisse romande

Tél. 079 129 11 48, cfiechter@entrepreneur.ch

Matthias Forster, directeur Infra Suisse

Tél. 078 753 39 53, m.forster@infra-suisse.ch

Société Suisse des Entrepreneurs

Weinbergstrasse 49 / Case postale
8042 Zurich

Tel. +41 58 360 76 00
kommunikation@baumeister.ch
www.entrepreneur.ch

Cliquez sur ce [lien](#) pour vous abonner à la newsletter ou pour vous en désabonner.

Suivez-nous

